

**Procès-Verbal du Conseil Communautaire
Du 22 mai 2025
à 20h au Siège de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé**

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, BRUEL Laurent, CLEMENCON Thierry, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, SIETTEL Thomas, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel.

Etaient présents pour l'association ETAMINE : TERRIER Aurélie, BARDOT Vincent, Quentin TRIONNET.

Était présent pour les services de Roannais Agglomération : LORTON Arnaud.

Absents ayant donné procuration : BARLERIN Emmanuelle, VIETTI Dominique.

Absent excusé : PEREZ Gérard.

Séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025 ;
- Présentation de l'association ETAMINE ;
- Présentation de la Stratégie Forestière / Intervention de M. LORTON ;
- PCAET / Appel à projets EUCF ;
- PCAET / Audit énergétique des bâtiments publics ;

Séance de travail :

- Interventions et questions diverses :**
Recherche de médecins / Conférence de presse ;
Projet santé Environnement pour les séniors ;
Programme de voirie 2025 ;
Vidéoprotection / réunion avec la Gendarmerie.

Séance publique :

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2025 :

Etant absents lors de la séance précédente, M. LOIZZO, M. MOISSONNIER, M. CHABRIER décident de s'abstenir.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2/ Présentation de l'association ETAMINE :

Les membres de l'assemblée accueillent Mme TERRIER coordonnatrice au sein de l'association et les deux porteurs de projets qui sont actuellement accompagnés sur le territoire.

Mme TERRIER rappelle que ETAMINE est une association créée en 2016 à OUCHES, qui regroupe plusieurs acteurs du monde agricole et qui bénéficie du soutien des collectivités.

ETAMINE – « De la terre à l'assiette en Roannais » a pour objectif :

- de contribuer au développement des activités agricoles et agri-rurales de proximité dans le Roannais (Loire),
- de faciliter l'accès de tous à une alimentation saine, de qualité et de proximité.

L'association est située sur la ferme des Millets, à Ouches, qui se veut être un lieu permanent de tests d'activités agricoles.

Au sein d'ETAMINE, chaque « testeur » peut durant 3 années maximum expérimenter son activité, développer ses compétences et travailler sur ses débouchés.

Pour ce faire, ETAMINE collabore avec une couveuse Régionale permettant d'assurer aux « testeurs » un statut de CAPE (Contrat d'Appui aux Projets d'Entreprise). Un soutien par des experts comptables est aussi agrégé cet accompagnement.

L'association assure également un appui pour la commercialisation des produits, la recherche de foncier, la recherche de financements, le suivi des formations pour les « testeurs » et les relations partenariales.

Mme TERRIER présente à l'assemblée M. BARDOT et M. TRIONNET qui se sont lancés fin octobre 2024 et qui bénéficient d'un accompagnement de l'association.

M. BARDOT présente son activité de paysan-boulangier. Il évoque la nécessité de trouver des partenariats pour réaliser certains investissements (mutualisation du fournil, matériel agricole avec la CUMA de Crémeaux). Il indique notamment que son installation devrait se concrétiser en novembre 2026.

M. TRIONNET indique qu'il projette de reprendre l'activité de Mme LAFAY à Saint Priest la Prugne d'ici 2-3 ans avec la production et la cueillette sauvage des plantes aromatiques et médicinales. Il indique également qu'il envisage des partenariats avec des maraichers localement pour viabiliser son activité.

Les membres de l'assemblée remercient les représentants d'ETAMINE pour cette présentation.

3/ Présentation de la Stratégie Forestière / Intervention de M. LORTON :

Les membres du Conseil Communautaire remercient M. LORTON pour sa présence.

M. LORTON indique que l'agglomération a initié une réflexion pour mettre en place une stratégie forestière de territoire.

Il expose que la Stratégie Forestière de Territoire, instaurée par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001, est un outil permettant aux collectivités de développer un projet stratégique concerté pour la gestion durable de la forêt et de la ressource en bois. Le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) Auvergne-Rhône-Alpes, validé en 2019, établit la feuille de route pour la politique forestière régionale jusqu'en 2029.

M. LORTON reprend les principaux enseignements du diagnostic réalisé sur ce sujet :

- Surface forestière : 27 761 ha, soit un taux de boisement de 29 %.
- Propriétés : 94 % privées, avec une moyenne de 3,5 ha par propriétaire.
- Peuplements : Majorité de résineux (47 %), suivis de feuillus et mixtes.

- Changement climatique : Augmentation de la température moyenne de 1,4°C ces dernières années, impactant les essences comme l'épicéa et le sapin pectiné.
- Dessertes forestières : 375 km de voirie forestière existante, avec une densité moyenne de 1,14 km/100 ha.
- Captation carbone : Stock de carbone séquestré de 10,9 MT CO₂, avec une séquestration annuelle de 58,7 KT CO₂.

Au niveau des actions à mener, il indique que les orientations stratégiques retenues s'articulent autour des axes suivants :

1. Adapter les forêts au réchauffement climatique : Diversifier les essences, améliorer la desserte forestière, accroître la formation des propriétaires.
2. Soutenir et valoriser les métiers de la filière bois : Améliorer l'image des métiers, soutenir les petites scieries.
3. Soutenir la production et l'utilisation de bois d'œuvre local : Promouvoir l'utilisation de bois local.
4. Concilier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux : Préserver les peuplements autochtones, améliorer la gestion de la ressource en eau.
5. Accompagner la montée en puissance des besoins en bois énergie : Augmenter la production de bois énergie locale.
6. Piloter la stratégie forestière : Coordonner et animer la stratégie.

A ce stade de la réflexion le montant global du programme d'actions est estimé à 398 563 € sur 3 ans, avec des subventions mobilisables de 128 427 € auprès du LEADER et du FEADER.

Considérant que le territoire du Pays d'Urfé concentre une grande partie de la ressource forestière Roannais Agglomération a proposé à la CCPU d'être associée à cette réflexion.

M. CHAUX évoque la problématique de l'entretien des dessertes forestières et les agissements de certains exploitants indécents.

Les membres de l'assemblée évoquent également la nécessité de coordonner les actions menées avec les initiatives existantes au niveau du PNR Livradois Forez et de la Communauté de Communes Thiers et Montagne.

M. LORTON indique que la stratégie sera soumise au Conseil Communautaire de Roannais Agglomération le 26 juin prochain, et que les premières actions pourraient être engagées d'ici fin 2025.

M. LABOURE propose que la CCPU se prononce sur son niveau d'engagement dans ce projet lors du Conseil communautaire du 24 juillet.

Les membres de l'assemblée remercient M. LORTON pour cette intervention.

4/ PCAET / Appel à projets EUCF :

M. LABOURE expose que le SIEL a accompagné la CCPU pour soumettre un dossier fin 2024 pour l'appel à candidature européen EUCF Life qui a pour objectif de permettre à de petits territoires européens de bénéficier d'une aide pour la mise en place de projets autour de la transition énergétique.

Le programme d'actions du PCAET et ses objectifs de réduction des émissions de carbone et de consommation énergétique ont servi de support à la candidature de la CCPU.

A l'issue de l'instruction des dossiers, la CCPU fait partie des 2 lauréats français (sur les 71 lauréats européens) pour 2025.

Cet appel à projet impose à la CCPU, pour l'obtention d'une enveloppe de 60 000€, de réaliser un « Concept d'investissement ».

Concrètement, il s'agit d'une étude définissant un programme pluriannuel d'investissement sur le territoire afin d'atteindre nos objectifs de réduction d'émission carbone et énergétique sur un ou plusieurs axes choisis.

Dans la candidature qui a été déposée, la CCPU a proposé de réaliser ce concept d'investissement sur la rénovation énergétique et le déploiement de panneaux photovoltaïques (intégrant la boucle d'énergie) sur l'ensemble des bâtiments publics du territoire, et des bâtiments privés (entreprises, particuliers) qui souhaiteraient s'investir.

Pour bénéficier de la totalité de l'enveloppe, des documents obligatoires (dont un descriptif complet du programme d'investissement et une étude financière) doivent être soumis au plus tard le 5 juin 2026 auprès de l'EUCF, avec un accompagnement assuré par les équipes de l'EUCF tout au long du processus d'élaboration.

La réalisation de ce dossier et sa validation auprès de l'EUCF ont pour objectif de permettre de bénéficier de fonds de soutien supplémentaires (subventions, prêts, etc.) pour la réalisation concrète des investissements proposés dans le plan.

Ce dispositif est un tremplin pour aider les petits territoires à s'engager concrètement dans la transition énergétique.

Il est convenu que l'enveloppe de 60 000€ soit versée en 2 fois : un premier versement fin juin 2025 de 39 000€ permettant de démarrer les études, et un second de 21 000€ à la suite de la remise finale du dossier et si celui-ci est réussi.

Pour finaliser ce dossier il est proposé d'autoriser le Président à signer le « Grant Agreement » qui est la convention de financement de l'EUCF et de s'engager à réaliser le dossier « Investment Concept » en contrepartie du versement de la somme de 60 000€.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

5/ PCAET / Audit énergétique des bâtiments publics :

M. LABOURE poursuit son exposé en détaillant le projet qu'il propose d'inscrire au sein du concept d'investissement.

Il indique que pour concrétiser le Concept d'Investissement de l'EUCF, il est nécessaire d'initier un marché public visant à recruter un bureau d'étude spécialisé. Ce dernier aura pour mission de réaliser un audit énergétique des bâtiments intercommunaux et communaux du territoire, avec la possibilité d'inclure des structures présentant un intérêt particulier, telles que la MARPA.

Cet audit énergétique permettra de déterminer les travaux nécessaires pour chaque bâtiment, d'en estimer les coûts et d'évaluer leur impact sur les objectifs du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Un planning pluriannuel sera proposé, avec une priorisation des travaux, en mettant de côté les bâtiments récemment rénovés.

Pour mener à bien cette étude, chaque commune sera sollicitée afin d'établir une liste des bâtiments à intégrer. Par ailleurs, une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ces bâtiments sera incluse. Cette étude portera sur le potentiel de production, la capacité de portance des toits, les travaux nécessaires, ainsi que

l'analyse de la production en autoconsommation individuelle et l'intégration dans une boucle d'énergie pour la revente du surplus.

Le SIEL, via le service proposé dans le cadre de la convention SAGE, fournira un accompagnement pour la réalisation de ce marché public. Cet accompagnement comprendra la rédaction des cahiers des charges, la définition des besoins et l'analyse des offres.

Le calendrier proposé pour la mise en œuvre de ce projet se décline comme suit :

- Mai/Juin : Rédaction du cahier des charges et définition des besoins.
- Juillet/Août : Consultation.
- Septembre : Analyse des offres.
- Octobre : Lancement du marché.
- Février : Remise des rapports finaux.

Le coût estimatif du marché est d'environ 1,50 €/m², pour une estimation de 60 bâtiments de 500m² en moyenne, soit un montant total compris entre 40 000 et 50 000€.

Ce marché sera entièrement financé par l'enveloppe accordée par l'EUCF.

Si le coût du marché est inférieur à cette enveloppe, il sera possible de financer des audits supplémentaires pour d'autres bâtiments (collège privé, EHPAD, logements sociaux) ou de mettre en place d'autres actions pour enrichir le dossier de l'EUCF.

M. ESPINASSE demande si le projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol peut être intégré à l'étude. Ce point sera vérifié par les services techniques.

Concernant les bâtiments privés (entreprises, particuliers). Une intervention de la collectivité paraît moins évidente au regard de la réglementation en vigueur. Par conséquent, une méthodologie de sensibilisation et d'incitation sera adoptée, avec l'intervention de l'EDEL et de Rénov'actions 42, qui ont la capacité d'auditer gratuitement les entreprises et les logements.

Les membres du Conseil Communautaire valident cette proposition à l'unanimité.

Séance de travail :

6/ Interventions et questions diverses :

Recherche de médecins / Conférence de presse :

M. LABOURE indique que les professionnels de santé en partenariat avec la CCPU ont réalisé une vidéo de promotion qui sera diffusée sur les réseaux sociaux pour faire la promotion du territoire et attirer de nouveaux professionnels de santé.

À l'occasion de la sortie de cette vidéo, une conférence de presse est organisée le 23 mai à 14h pour toucher un large public grâce à la couverture médiatique.

M. LABOURE appelle ses collègues à se mobiliser pour cette occasion.

Transfert de compétence AEP et Assainissement :

M. LABOURE rappelle la réunion programmée le 26 mai à Saint Germain Laval sur cet objet.

Il rappelle que depuis la loi NOTRe de 2015, le transfert de ces compétences aux EPCI était prévu comme obligatoire au 1er janvier 2026. Toutefois, la loi du 11 avril 2025 est venue

assouplir ce cadre, en levant cette obligation pour les communes qui n'avaient pas encore transféré leurs compétences à cette date.

La loi permet désormais une plus grande souplesse : maintien des compétences communales, délégations partielles ou totales, création de syndicats infracommunautaires, ou encore transferts différenciés entre assainissement collectif et non collectif.

Dans ce nouveau contexte, les deux conseils communautaires ont néanmoins souhaité poursuivre la démarche engagée.

M. LABOURE explique qu'il ne s'agit pas d'imposer une solution, mais bien d'ouvrir un espace de réflexion collective, fondé sur les réalités de terrain, les besoins des habitants, et les perspectives d'évolution à moyen et long terme.

Car ce choix n'est pas anodin. Il engage des enjeux majeurs.

Il y a d'abord la question de l'efficacité du service public. Une gestion mutualisée peut permettre une organisation plus professionnelle, plus cohérente, et plus résiliente face aux défis techniques, environnementaux et réglementaires. Elle peut aussi faciliter la mise en œuvre d'investissements structurants.

Il y a ensuite l'enjeu de la solidarité territoriale. Une gestion intercommunale peut favoriser une répartition plus équitable des charges, notamment pour les communes disposant d'infrastructures vieillissantes ou peu performantes. Cela suppose toutefois une volonté partagée de construire un modèle équilibré.

L'impact financier pour les usagers est également central. Toute évolution du mode de gestion aura des conséquences sur les tarifs. Il est donc essentiel d'anticiper ces effets, de les expliquer, et de s'assurer qu'ils restent acceptables.

La question se pose aussi pour les communes : une gestion communale restera-t-elle soutenable à moyen terme, notamment face aux exigences croissantes en matière de qualité de service et de conformité réglementaire ?

Enfin, la gouvernance et la proximité doivent rester au cœur des préoccupations. Le transfert ne doit pas signifier une perte de contrôle pour les communes. Les outils juridiques existent aujourd'hui pour permettre des formes de gestion différenciée, avec des délégations possibles, dans le respect des spécificités locales.

La décision qui sera prise après cette réunion devra être claire.

Si le choix est fait d'aller vers un transfert au 1er janvier 2026, les EPCI s'engagent à accompagner pleinement cette transition, en mobilisant tous les moyens nécessaires pour en garantir la réussite, notamment en lien avec le syndicat de la Bombarde.

Dans le cas contraire, le projet sera abandonné.

C'est pourquoi, M. LABOURE invite les membres de l'assemblée à se mobiliser largement pour participer à cette réunion afin qu'ils puissent s'imprégner de cette question et prendre une décision éclairée sur la suite à donner à ce projet.

Projet santé Environnement pour les séniors :

Mme PRAS évoque le projet "santé environnement" en direction des séniors (public ciblé par la nouvelle CTG).

Elle précise que ce projet est porté par l'association Madeleine Environnement qui a obtenu les financements de la commission des financeurs de la Loire pour ce faire.

Il s'agit d'un programme d'activités à destination des seniors de 60 ans et plus, accompagnés ou non de leurs aidants : 8 balades nature sur le territoire, d'environ 1 km sur terrain facile.

Les lieux, dates et thématiques seront définis à l'avance, et chacun pourra s'inscrire sur la ou les sorties qui l'intéressent.

Les objectifs poursuivis :

- Favoriser le bien-être des seniors par le contact avec la nature
- Renforcer le lien social local
- Proposer des sorties simples, accessibles et encadrées

Il est demandé une assistance aux communes pour faciliter la mise en œuvre de ce projet en recueillant les inscriptions des personnes ne pouvant pas s'inscrire en ligne, en relayant l'information localement, en mettant le cas échéant une salle à disposition en cas d'intempéries.

Madeleine Environnement contactera les mairies prochainement pour évoquer les modalités de cette opération plus en détails.

En marge de ce sujet, Mme MONAT évoque également l'organisation d'un atelier de prévention des chutes sur la commune de Saint Romain d'Urfé.

Programme de voirie 2025 :

M. ESPINASSE demande la communication du planning des travaux de voirie.

Les services techniques sont chargés de relancer l'entreprise sur ce sujet.

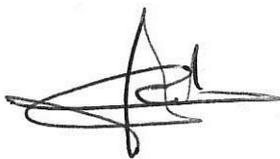
Vidéoprotection / réunion avec la Gendarmerie :

M. LABOURE rappelle à ses collègues l'organisation d'une seconde réunion sur le sujet cité en objet qui se déroulera le mardi 27 mai à 9h dans les locaux de la CCVAI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Président,

Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

La secrétaire de séance,

Séverine PRAS

